



## Renonciation droit usage et habitation de personne protegee

Par **delphine**, le **26/09/2008** à **10:32**

bonjour nous avons signe un compromis de vente avec condition suspensive de l accord du juge des tutelles concernant une renonciation a un droit d usage et d habitation de la mere du proprietaire qui est sous tutelle et qui n est plus dans l etat de profiter de ce droit j aimerai savoir dans quel delai nous pouvons esperer avoir une reponse et quel demarche doit suivre le juge des tutelles pour donner son accord(le notaire a envoye la demande il y a quelques jours) doit il y avoir une audience, une commission?par avance merci de vos reponse.

Par **Visiteur**, le **26/09/2008** à **12:04**

Il ne vous reste qu'à attendre, soit une ordonnance, soit une convocation du juge, ce n'est qu'une question de patience, sachant que ces gens là sont en général débordés par le nombre de dossiers.